



RE: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025

De Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>

Date Lun 2025-03-10 08:28

À Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Cc Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Bergeron, Jasmin <jasmin.bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Mme Larocque,

Suite à la rencontre du 6 mars 2025 avec les représentants du MTMD, je vous prie de bien vouloir trouver un complément de réponse à la QC2-20 (section du texte en italique à la fin de ce courriel).

Bien cordialement,

QC2-20

L'initiateur doit fournir un avis technique qui montre les impacts anticipés du projet et du rabattement du niveau de l'eau souterraine sur les ouvrages du MTMD. Cet avis, qui pourrait demander des études hydrogéologiques et géotechniques complètes, doit présenter, sans s'y limiter, les aspects suivants :

- Une analyse détaillée des rabattements prévus dans le roc et les sols sous-jacents pour l'ensemble du projet;
- Une analyse détaillée de la stabilité géotechnique de la berme de protection ainsi que les tassements anticipés et leur étendue par rapport aux infrastructures du MTMD;
- Une carte de l'étendue du rabattement projeté ainsi que les valeurs de rabattement anticipées;
- L'identification des ouvrages routiers du MTMD potentiellement atteints par le rabattement;
- Les tassements anticipés au droit des ouvrages routiers;
- Le plan de suivi des niveaux de l'eau souterraine;
- Les mesures de mitigation s'il devait y avoir des ouvrages routiers potentiellement perturbés.

Réponse 2-20 :

L'initiateur déposera un avis technique qui couvre l'analyse détaillée des rabattements phréatiques anticipés, l'étendue du rabattement, l'identification des ouvrages routiers du MTMD potentiellement atteints par le rabattement, les tassements anticipés au droit des ouvrages routiers, le plan de suivi des niveaux de l'eau souterraine et les mesures d'atténuation, le cas échéant. Cet avis sera déposé au plus tard lors de la demande d'autorisation ministérielle qui sera adressée pour le démarrage des opérations d'exploitation du site minier.

L'analyse détaillée de la stabilité géotechnique des bermes de sécurité ainsi que des tassements anticipés et leur étendue par rapport aux infrastructures du MTMD fera partie du rapport de conception de ces ouvrages et sera déposée lors de la demande d'autorisation ministérielle qui sera adressée pour la construction des bermes de sécurité.

Un avis technique préliminaire sera produit pour fournir une évaluation préalable du :

- des tassements potentiels au niveau des ouvrages routiers qui seraient associés aux rabattements de l'eau souterraine causés par l'exploitation du projet Dumont;*
- des tassements potentiels au niveau des ouvrages routiers qui seraient associés à la construction des bermes de sécurité prévues au sud du parc à résidus.*

Cet avis technique préliminaire sera élaboré à partir des informations géotechniques et des modélisations hydrogéologiques existantes. L'avis technique complet et les analyses détaillées qui seront transmis ultérieurement lors des demandes d'autorisation ministérielle pourraient nécessiter la réalisation d'investigations géotechniques additionnelles.

L'avis technique préliminaire sera transmis au MELCCFP et au MTMD au plus tard fin juillet 2025.

Stanislas Kételers

Directeur, environnement

Environment manager

Cell : 

Ce courriel et tout fichier transmis avec lui peuvent contenir des informations personnelles, privilégiées, exclusives et/ou confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu ou si vous recevez ce message par erreur, vous êtes informé par les présentes que toute divulgation, copie, distribution ou utilisation de l'information contenue aux présentes (y compris toute confiance accordée à ces informations) est strictement interdite. Veuillez contacter immédiatement l'expéditeur et supprimer et détruire ce courriel et tous les fichiers transmis dans leur intégralité, que ce soit sous forme électronique ou papier. Bien que cette transmission et toutes les pièces jointes sont présumées être exemptes de tout virus ou autre défaut susceptible d'affecter tout système informatique dans lequel elles sont reçues et ouvertes, il est de la responsabilité du destinataire de s'assurer qu'elles sont exemptes de virus et l'expéditeur n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant de quelque manière que ce soit de leur utilisation.

This email and any files transmitted with it may contain personal, privileged, proprietary and/or confidential information. If you are not the intended recipient or receive this message in error, you are hereby notified that any disclosure, copying, distribution, or use of the information contained herein (including any reliance thereon) is strictly prohibited. Please immediately contact the sender and delete and destroy this email and any files transmitted in their entirety, whether in electronic or hard copy format. Although this transmission and any attachments are believed to be free of any virus or other defect that might affect any computer system into which it is received and opened, it is the responsibility of the recipient to ensure that it is virus free and no responsibility is accepted by the sender for any loss or damage arising in any way from its use.

De : Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

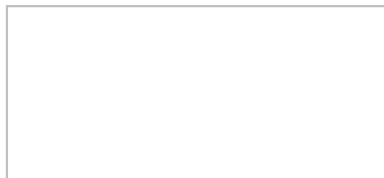
Envoyé : 3 mars 2025 10:36

À : Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>

Cc : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Bergeron, Jasmin

<jasmin.bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Objet : Re: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025



Bonjour M. Kételers,

Le MTMD, plus spécialement leur équipe responsable de l'hydrologie, souhaite une rencontre pour poser leurs questions comme il avait été discuté le 13 février dernier.

Nos disponibilités sont :

- Jeudi le 6 mars entre 10h00 et 12h00

- Lundi le 10 mars entre 10h00 et 11h00

Laissez moi savoir le moment qui convient le mieux et je vous enverrai une convocation.

Salutations,

Ève Larocque (elle) | Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et industriels

Direction adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, Boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

eve.larocque@environnement.gouv.qc.ca

De : Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>

Envoyé : 21 février 2025 11:04

À : Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Bergeron, Jasmin <jasmin.bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Objet : RE: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Mme Larocque,

Je vous remercie pour ce suivi. Pour information nous avons une rencontre lundi prochain avec la Direction régionale du MTMD pour discuter de la conception des accès au site minier. Nous pourrions aborder également ce point avec eux.
Bien cordialement,

Stanislas Kételers

Directeur, environnement

Environment manager

Cell : [REDACTED]

Ce courriel et tout fichier transmis avec lui peuvent contenir des informations personnelles, privilégiées, exclusives et/ou confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu ou si vous recevez ce message par erreur, vous êtes informé par les présentes que toute divulgation, copie, distribution ou utilisation de l'information contenue aux présentes (y compris toute confiance accordée à ces informations) est strictement interdite. Veuillez contacter immédiatement l'expéditeur et supprimer et détruire ce courriel et tous les fichiers transmis dans leur intégralité, que ce soit sous forme électronique ou papier. Bien que cette transmission et toutes les pièces jointes sont présumées être exemptes de tout virus ou autre défaut susceptible d'affecter tout système informatique dans lequel elles sont reçues et ouvertes, il est de la responsabilité du destinataire de s'assurer qu'elles sont exemptes de virus et l'expéditeur n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant de quelque manière que ce soit de leur utilisation.

This email and any files transmitted with it may contain personal, privileged, proprietary and/or confidential information. If you are not the intended recipient or receive this message in error, you are hereby notified that any disclosure, copying, distribution, or use of the information contained herein (including any reliance thereon) is strictly prohibited. Please immediately contact the sender and delete and destroy this email and any files transmitted in their entirety, whether in electronic or hard copy format. Although this transmission and any attachments are believed to be free of any virus or other defect that might affect any computer system into which it is received and opened, it is the responsibility of the recipient to ensure that it is virus free and no responsibility is accepted by the sender for any loss or damage arising in any way from its use.

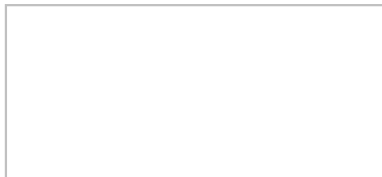
De : Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 février 2025 10:58

À : Stanislas Kételers <sketelers@dumontnickel.com>

Cc : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Bergeron, Jasmin <jasmin.bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Objet : Re: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025



Bonjour M. Kételers,

Je fais le suivi auprès du MTMD. Je vous informe dès que j'ai des nouvelles.
Salutations,

Ève Larocque (elle) | Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et industriels

Direction adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, Boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

eve.larocque@environnement.gouv.qc.ca

De : Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>

Envoyé : 19 février 2025 10:20

À : Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Bergeron, Jasmin <jasmin.bergeron@environnement.gouv.qc.ca>; Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Objet : RE: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Mme Larocque,
Depuis l'appel de la semaine dernière avec le MTMD, avez-vous eu de nouvelles indications sur le moment où les questions et commentaires nous seront envoyés?
En vous remerciant,

Stanislas Kételers

Directeur, environnement

Environment manager

Cell : [REDACTED]

Ce courriel et tout fichier transmis avec lui peuvent contenir des informations personnelles, privilégiées, exclusives et/ou confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu ou si vous recevez ce message par erreur, vous êtes informé par les présentes que toute divulgation, copie, distribution ou utilisation de l'information contenue aux présentes (y compris toute confiance accordée à ces informations) est strictement interdite. Veuillez contacter immédiatement l'expéditeur et supprimer et détruire ce courriel et tous les fichiers transmis dans leur intégralité, que ce soit sous forme électronique ou papier. Bien que cette transmission et toutes les pièces jointes sont présumées être exemptes de tout virus ou autre défaut susceptible d'affecter tout système informatique dans lequel elles sont reçues et ouvertes, il est de la responsabilité du destinataire de s'assurer qu'elles sont exemptes de virus et l'expéditeur n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant de quelque manière que ce soit de leur utilisation.

This email and any files transmitted with it may contain personal, privileged, proprietary and/or confidential information. If you are not the intended recipient or receive this message in error, you are hereby notified that any disclosure, copying, distribution, or use of the information contained herein (including any reliance thereon) is strictly prohibited. Please immediately contact the sender and delete and destroy this email and any files transmitted in their entirety, whether in electronic or hard copy format. Although this transmission and any attachments are believed to be free of any virus or other defect that might affect any computer system into which it is received and opened, it is the responsibility of the recipient to ensure that it is virus free and no responsibility is accepted by the sender for any loss or damage arising in any way from its use.

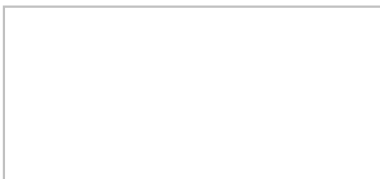
De : Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 janvier 2025 13:55

À : Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>

Cc : Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>; Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Bergeron, Jasmin <jasmin.bergeron@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025



Bonjour M. Kételers,

Nous vous transmettrons prochainement un document de questions et commentaires concernant la documentation déposée dans le cadre de la demande de modification du décret 526-2015 pour prolonger sa durée de validité. À ce moment, nous pourrions organiser des rencontres avec certains experts si vous avez besoin de précisions sur certaines questions. Par la suite, une réponse à ce document serait attendue de votre part d'ici le début de mars afin de permettre le traitement du dossier avant la date d'échéance du 17 juin 2025.

Le respect des délais pourrait permettre la prolongation du décret avant son expiration. Nous ne pouvons toutefois pas garantir la prolongation dans le cas où des imprévus surviendraient et advenant un long délai de réponses aux questions et commentaires. Enfin, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'acceptabilité environnementale tant que l'analyse de la demande ne sera pas complétée.

Salutations,

Ève Larocque (elle) | Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et industriels

Direction adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, Boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

De : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 janvier 2025 15:25

À : Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>; Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Objet : RE: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025

Bonjour,

Merci pour le retour rapide. Nous avons apporté les modifications demandées au compte rendu. Une version pdf finale vous sera envoyée sous peu, incluant les autres participants.

Concernant votre demande au sujet de l'échéancier pour votre demande de modification du décret pour en prolonger sa durée de validité, nous vous reviendrons à ce sujet.

Merci et bonne fin de journée,

Salutations,

Yanick Plourde, biologiste, M. Sc. Env.
Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (QC) G1R 5V7

En télétravail

Courriel : yanick.plourde@environnement.gouv.qc.ca

De : Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>

Envoyé : 27 janvier 2025 15:05

À : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Objet : RE: Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Mme Larocque et M. Plourde,

Nous avons quelques corrections à apporter au compte-rendu du 13 janvier. Elles sont en mode suivi dans le document.

Vous précisez que pour être prolongé, il faut que le décret 526-2015 soit modifié (approuvé par le conseil des ministres) avant le 17 juin 2025.

Au sortir de notre rencontre du 13 janvier, nous avons compris que le travail nécessaire pour compléter le rapport d'analyse du ministère et la recommandation pour le conseil des ministres se verrait complété dans un délai permettant la prolongation du décret avant son expiration. Si vous pensez qu'il existe une possibilité que ce ne soit pas le cas, nous vous serions reconnaissants de nous l'indiquer et prévoir un échange.

En vous remerciant,

Stanislas Kételers

Directeur, environnement

Environment manager

Cell : [REDACTED]

Ce courriel et tout fichier transmis avec lui peuvent contenir des informations personnelles, privilégiées, exclusives et/ou confidentielles. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu ou si vous recevez ce message par erreur, vous êtes informé par les présentes que toute divulgation, copie, distribution ou utilisation de l'information contenue aux présentes (y compris toute confiance accordée à ces informations) est strictement interdite. Veuillez contacter immédiatement l'expéditeur et supprimer et détruire ce courriel et tous les fichiers transmis dans leur intégralité, que ce soit sous forme électronique ou papier. Bien que cette transmission et toutes les pièces jointes sont présumées être exemptes de tout virus ou autre défaut susceptible d'affecter tout système informatique dans lequel elles sont reçues et ouvertes, il est de la responsabilité du destinataire de s'assurer qu'elles sont exemptes de virus et l'expéditeur n'accepte aucune responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant de quelque manière que ce soit de leur utilisation.

This email and any files transmitted with it may contain personal, privileged, proprietary and/or confidential information. If you are not the intended recipient or receive this message in error, you are hereby notified that any disclosure, copying, distribution, or use of the information contained herein (including any reliance thereon) is strictly prohibited. Please immediately contact the sender and delete and destroy this email and any files transmitted in their entirety, whether in electronic or hard copy format. Although this transmission and any attachments are believed to be free of any virus or other defect that might affect any computer system into which it is received and opened, it is the responsibility of the recipient to ensure that it is virus free and no responsibility is accepted by the sender for any loss or damage arising in any way from its use.

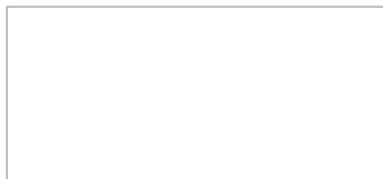
De : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 janvier 2025 09:22

À : Stanislas Ketelers <sketelers@dumontnickel.com>; Alger St-Jean <ast-jean@dumontnickel.com>

Cc : Larocque, Ève <Eve.Larocque@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Compte rendu de la rencontre du 13 janvier 2025



Bonjour Messieurs,

Veuillez trouver en pièce jointe le compte rendu de la rencontre du 13 janvier dernier à Québec. Si vous avez des commentaires, veuillez les ajouter au présent compte rendu et nous les transmettre. Après quoi, je transmettrai à tous les participants la version pdf finale.

Merci et bonne journée,

Salutations,

Yanick Plourde, biologiste, M. Sc. Env.
Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage

Québec (QC) G1R 5V7

En télétravail

Courriel : yanick.plourde@environnement.gouv.qc.ca